



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 11 - RESSOURCES - PERSONNEL.

ECOLE D'ART ET ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.
MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 13 mai 2008, deux emplois à temps complet 16 heures par semaine, et trois emplois à temps non complet 12 heures par semaine avaient été créés dans le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, dans la perspective de la mise en place de l'Ecole Supérieure d'Art.

Depuis, avec la mise en œuvre des nouveaux emplois du temps à l'Ecole d'Art, deux des professeurs à temps non complet sont amenés à intervenir de façon plus importante à l'Ecole d'Art, à l'intérieur, des deux classes préparatoires. Leur temps de travail réparti sur les deux établissements atteint ainsi un temps complet.

Il est donc demandé au Conseil de transformer deux emplois à temps non complet en emplois à temps complet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE